

Conseil des arts de l'Ontario

Rapport annuel

2021-2022



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

Ontario



Conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur le Conseil des arts*, c'est avec le plus grand respect que je dépose le présent rapport sur les activités du Conseil des arts de l'Ontario pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

A handwritten signature in black ink that reads "Rita Davies". The signature is fluid and cursive, with the first letters of "Rita" and "Davies" being capitalized and prominent.

Rita Davies
Présidente
Conseil des arts de l'Ontario

SOMMAIRE

Le Conseil des arts de l'Ontario	4
Principales activités et réalisations	6
Subventions	6
Communications	8
Recherche	10
Ressources humaines	11
Systèmes et technologies de l'information et Opérations	11
Activités de sensibilisation	12
Programmes de subventions 2021-2022	13
Les subventions en bref	14
Rétrospective de l'année	15
Mesures de rendement basées sur les résultats	18
Résultats, mesures et indicateurs	20
Événements à risque	24
Analyse de la performance financière	25
États financiers du CAO	26
Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	28
Rapport de l'auditeur indépendant	29
État de la situation financière	31
État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds	32
État des gains de réévaluation	33
État des flux de trésorerie	34
Notes afférentes aux états financiers	35
Annexe 1 – Frais d'administration et services	47
Annexe 2 – Fonds grevés d'affectations externes et fonds de dotation	48
Membres du conseil d'administration	49
Personnel de direction	50
Collaborateurs	51

LE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Depuis sa création en 1963, le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) joue un rôle de premier plan dans la promotion et le développement des arts au profit de tous les Ontariens. Le CAO a favorisé la croissance de l'infrastructure artistique de l'Ontario en finançant des artistes et des organismes artistiques de toutes les disciplines et de toutes les régions de la province.

Le CAO est un organisme du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario. Son conseil d'administration, composé de 12 membres bénévoles nommés par le gouvernement, veille à ce que les activités du CAO s'alignent sur le mandat de l'organisme. Toutes les décisions relatives aux subventions sont prises indépendamment du gouvernement. Le personnel du CAO gère les programmes, et les subventions sont accordées dans le cadre d'un processus d'évaluation par les pairs.

Les programmes de subventions sont organisés en quatre filières de financement : Création et diffusion, Développement des publics et des marchés, Collaboration avec les communautés et les écoles, Renforcement des carrières et des services aux arts. Ces filières aident les candidats à choisir le programme qui correspond le mieux à l'activité qu'ils proposent.

Le CAO subventionne une gamme de disciplines artistiques, entre autres les arts médiatiques, les arts visuels, la danse, la littérature, la musique et le théâtre. Il soutient également la tournée, l'enregistrement, la diffusion d'activités artistiques et différents types de collaboration entre artistes. Il finance aussi des formes artistiques fondées sur la culture, comme les arts francophones et les arts autochtones.

D'autres programmes visent des activités artistiques particulières, notamment l'éducation artistique, les arts axés sur la communauté ainsi que les arts multidisciplinaires et interdisciplinaires. Certains programmes ont des objectifs précis, comme le programme Arts du Nord, destiné aux artistes et aux groupes artistiques du nord de l'Ontario, ou Accès et évolution professionnelle, qui subventionne le perfectionnement des professionnels des arts autochtones et des professionnels des arts de la diversité culturelle. Une autre catégorie de programmes accorde des subventions aux artistes sourds*, aux artistes handicapés et aux organismes axés sur les pratiques des artistes sourds ou handicapés.

Les artistes et les groupes artistiques peuvent demander au CAO des subventions pour des projets particuliers, et les organismes artistiques peuvent également demander des subventions pour leurs activités de fonctionnement s'ils répondent à certaines exigences. Les subventions sont attribuées selon un système d'évaluation par les pairs. Des jurys indépendants prennent les décisions de financement pour les demandes de subventions de projets présentées par les artistes et les groupes artistiques. Des groupes d'évaluation étudient les demandes de subventions de fonctionnement présentées par les organismes artistiques et font des recommandations aux responsables des programmes du CAO. Les subventions de fonctionnement inférieures à 30 000 dollars sont approuvées par la directrice générale. Le conseil d'administration du CAO approuve toutes les décisions relatives aux subventions de fonctionnement qui dépassent 30 000 \$.

Les informations sur les programmes de subventions, les dates limites, les critères d'admissibilité et les politiques du CAO peuvent changer au fil du temps. Les informations les plus récentes, ainsi qu'une liste complète des résultats des subventions, se trouvent sur le site web du CAO.

* À la différence d'*artistes handicapés*, le terme *artistes sourds* utilisé par le CAO se fonde sur la définition de *culturellement sourds* formulée par la Société canadienne de l'ouïe : « individus qui s'identifient à la langue et à la culture, et participent à la société des personnes sourdes ».

LE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Enfin, le CAO gère le processus de sélection de nombreux prix, bourses et subventions, notamment les programmes Chalmers, les prix Johanna Metcalf des arts de la scène et plusieurs prix de la Fondation des arts de l'Ontario. Outre ces programmes financés par des fonds privés, le CAO finance et administre le Prix du Conseil des arts de l'Ontario pour les arts autochtones. Le CAO encadre également l'administration du prix Pauline McGibbon au nom du gouvernement de l'Ontario.

Le CAO appuie encore le milieu des arts de l'Ontario par ses recherches et analyses statistiques portant sur le secteur des arts et de la culture. Les données qui en découlent permettent au CAO de sensibiliser le public à la valeur des arts et servent de ressource essentielle pour comprendre le contexte de la création et de la production artistiques dans la province. Le CAO mesure régulièrement les retombées de ses programmes et consulte les artistes et les organismes artistiques pour se tenir au courant des besoins et de la croissance dans le domaine des arts.

Pendant que le CAO achève la préparation d'un nouveau plan stratégique, il s'inspire des principes énoncés dans le plan de 2014, *Dynamique des arts et intérêt public*. En 2021-2022, la pandémie de COVID-19 a continué d'affecter considérablement le secteur des arts en Ontario, comme dans le reste du monde. Le présent rapport décrit les initiatives déployées pour épauler le milieu artistique de la province pendant cette crise.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Subventions

Les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 dans le secteur des arts se sont prolongées jusqu'en 2021-2022. Le CAO a continué à adapter les programmes existants et à créer de nouvelles initiatives et de nouveaux processus pour répondre aux besoins des artistes et des organismes artistiques de la province. Ces mesures comprenaient notamment deux programmes décrits ci-dessous : Soutien aux arts autochtones et Catalyseur de carrière – subventions de projets pour les artistes de la nouvelle génération. Le CAO a également continué d'aider les organismes artistiques à participer à l'étude internationale de WolfBrown, axée sur le suivi du public et l'évolution des attitudes concernant le retour à la fréquentation d'activités artistiques en personne.

Le CAO a pour principale activité d'investir de manière stratégique dans les artistes et les organismes artistiques de l'Ontario. Il atteint cet objectif essentiellement au moyen de ses programmes de subventions (subventions de projets, subventions de fonctionnement et subventions de tiers recommandataires) et de ses initiatives.

Les **subventions de projets** sont accordées à des artistes, des groupes ad hoc, des collectifs et des organismes artistiques. Elles financent la création, la production et la diffusion d'œuvres artistiques, des événements comme les festivals, séries musicales et ateliers artistiques pour enfants, des possibilités de mentorat, de perfectionnement professionnel et d'évolution de carrière, ou encore des collaborations entre artistes, organismes artistiques, écoles et communautés.

Les subventions de projets du CAO favorisent la créativité, l'innovation, le développement des compétences et l'efficacité organisationnelle. Les industries culturelles prospères de l'Ontario n'auraient pas pu atteindre leur niveau actuel sans la réserve de talents, les produits artistiques et le contenu créatif qui résultent de ces subventions.

Les **subventions de fonctionnement** renforcent les organismes qui constituent la pierre angulaire de l'infrastructure artistique de l'Ontario. Les organismes peuvent demander des subventions de fonctionnement s'ils répondent à des critères précis, notamment en ce qui concerne leur structure de gouvernance. Ces subventions leur permettent de créer des emplois, d'accroître le dynamisme de leur milieu et d'améliorer l'infrastructure des arts. Elles assurent également la continuité et le financement des organismes émergents, souvent issus de milieux sous-représentés.

Vu les difficultés et l'incertitude auxquelles les organismes ont continué de faire face pendant la pandémie, le CAO a suspendu les cycles pluriannuels des programmes de fonctionnement et a demandé à tous les organismes de soumettre une demande de subvention annuelle devant être évaluée par un groupe de pairs. La demande de subvention et les critères d'évaluation ont été considérablement simplifiés pour tenir compte du contexte en cours.

Les **subventions de tiers recommandataires** sont administrées au nom du CAO par des organismes et des collectifs artistiques désignés. Le CAO a quatre programmes de ce genre. Les recommandataires se servent de leur connaissance d'un secteur ou d'un milieu artistique particulier pour évaluer les demandes, puis font des recommandations de subventions au CAO.

Deux changements notables ont été apportés au programme *Recommender Grants for Theatre Creators* en 2021-2022 : le montant maximal de la subvention a été réduit de 5 000 \$ à 3 000 \$, et le nombre de demandes qu'un artiste ou un collectif pouvait soumettre au cours de l'année du programme a été réduit de dix à cinq. Ces changements résultent d'une analyse approfondie des tendances en matière de demandes et de consultations avec les compagnies de théâtre recommandataires.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

L'admissibilité au programme **Aide aux expositions** a été élargie pour inclure les coûts liés à l'impression de photos et les demandes rétroactives pour les expositions qui ont débuté après la mi-janvier 2021, ce qui couvre la période d'inactivité du programme entre les exercices financiers.

Les programmes **Artistes visuels autochtones – matériaux** et **Recommender Grants for Writers** se sont déroulés comme prévu et n'ont pas fait l'objet de changements en 2021-2022.

Nouveaux programmes de subventions

Cette année, le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture a chargé le CAO de créer deux programmes ponctuels destinés aux artistes autochtones et aux artistes de la nouvelle génération, et de verser les subventions au cours de l'exercice.

Soutien aux arts autochtones

Le programme ponctuel Soutien aux arts autochtones finançait la pratique artistique et le développement professionnel d'artistes, de collectifs d'artistes et d'organismes artistiques autochtones (Premières Nations, Inuits, Métis) qui travaillent dans des formes d'art coutumières, traditionnelles et contemporaines. Dans le cadre de ce programme, lancé en décembre 2021 et livré au 31 mars 2022, le CAO a attribué :

- 1 388 000 \$ à 142 artistes en devenir et professionnels (y compris les passeurs culturels qui ont une pratique artistique), commissaires, programmeurs, diffuseurs et réviseurs littéraires pour soutenir leur pratique créative et l'avancement de leur carrière;
- 2 275 000 \$ à 26 collectifs et organismes pour renforcer leur capacité organisationnelle et créative.

Le programme a été conçu pour être flexible et adapté aux besoins des artistes et des organismes artistiques autochtones. Il a été administré par des membres autochtones du personnel, et les demandes ont été examinées par des évaluateurs inuits, métis et des Premières Nations.

Catalyseur de carrière – subventions de projets pour les artistes de la nouvelle génération

Le programme ponctuel Catalyseur de carrière – subventions de projets pour les artistes de la nouvelle génération a subventionné les artistes professionnels de la relève (les 18-30 ans) pour leur permettre de faire progresser leur pratique artistique et de se remettre des difficultés liées à la pandémie. Lancé en novembre 2021, il a versé 1 million de dollars à 500 artistes de la province. Près de la moitié des bénéficiaires se sont identifiés comme racialisés, et 20 % comme étant sourds ou handicapés. Plusieurs bénéficiaires se sont identifiés comme francophones ou autochtones, et bon nombre ont également mentionné leur vécu en tant que nouveaux arrivants au Canada.

Initiatives de subventions

Les initiatives de subventions sont semblables aux programmes de subventions en ce sens qu'elles sont conçues pour atteindre des objectifs stratégiques et ont des critères d'admissibilité précis : les bénéficiaires doivent répondre à certaines exigences et rendre compte de leurs activités. Elles diffèrent des programmes de subventions en ce sens que leur processus de demande ou d'évaluation peut ne pas être le même. Elles peuvent à l'occasion être administrées par de tierces parties engagées à contrat par le CAO. Les initiatives peuvent servir de pilotes pour de futurs programmes de subventions du CAO. En 2021-2022, le CAO comptait l'initiative de subvention suivante :

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Fonds de collaboration stratégique

Cette initiative vise les objectifs suivants :

- investir dans des partenariats avec des parties prenantes pour faire progresser le plan stratégique du CAO, *Dynamique des arts et intérêt public*;
- appuyer les activités artistiques qui répondent à des priorités stratégiques mais ne peuvent pas être financées par les programmes de subventions en raison de leur portée, de leur nature ou de leur calendrier;
- financer des événements artistiques ponctuels et importants qui rehaussent la visibilité et le profil du CAO.

Programmes suspendus en 2021-2022

Trois programmes qui ont été suspendus au début de la pandémie ont continué à l'être au cours de cet exercice : **Tournées – projets**, **Développement des marchés – projets** et **Développement des marchés – aide au déplacement**. Le programme **Bourses Chalmers de recherche artistique** a été provisoirement suspendu et remplacé par le programme **Projets Chalmers de perfectionnement professionnel** pour permettre aux artistes d'acquérir de nouvelles compétences artistiques qui feront progresser leur pratique dans un contexte de diffusion qui reste toujours limité. Le programme **Artistes et diffuseurs – projets de collaboration** a été prolongé d'un an pour soutenir les projets susceptibles de créer des moyens durables de diffuser des œuvres artistiques auprès du public et des collectivités de l'Ontario, du Canada et de l'étranger pendant la pandémie. Ce programme provisoire a été créé en 2021 pour contribuer au développement de relations à long terme entre les artistes et les diffuseurs.

Communications

La Section des communications est responsable d'une gamme d'activités de soutien liées aux subventions, au rayonnement des programmes, à l'équipe de direction et au conseil d'administration. Elle veille également à ce que le CAO se conforme aux exigences du gouvernement en ce qui concerne le rapport annuel et la liste annuelle des subventions, et tient les députés provinciaux au courant des activités artistiques qui se déroulent dans leur circonscription. La Section des communications appuie aussi les activités liées aux prix administrés par le CAO.

Effet d'écho – #Lapportdelart

Une des plus grandes difficultés auxquelles se heurte le CAO consiste à faire valoir l'importance du financement public pour l'écologie des arts dans la province. Lorsque le CAO investit des fonds dans des activités artistiques par le biais d'une subvention de projet ou de fonctionnement, les bénéficiaires de cet investissement ont un effet domino qui va bien au-delà des seuls bénéficiaires de la subvention.

Lancé en janvier 2020, le projet *Effet d'écho* du CAO – série de vidéos et d'articles en ligne qui illustrent le rayonnement des organismes artistiques et des artistes de l'Ontario – a malheureusement été interrompu en mars 2020, après la publication des quatre premiers articles, en raison de la pandémie mondiale.

La Section des communications du CAO a présenté les cinq témoignages restants de la série au printemps 2021 pour mettre en lumière ce qui nous manquait et a lié ces histoires aux activités artistiques qui redémarreraient souvent dans des formats hybrides. Le CAO a commencé par diffuser la vidéo et l'article sur le Festival de la diversité littéraire (connu sous le sigle de FOLD, *Festival of Literary Diversity*), qui s'est tenu du 1^{er} au 15 mai 2021, et a créé une plateforme de médias sociaux.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La date de publication des quatre autres témoignages était associée à des événements qui s’y prêtaient. Juillet 2021 : le retour sur scène du Festival de Stratford, qui a mis l’accent sur les retombées économiques des 3 000 emplois liés au festival. Septembre 2021 : la reprise à Broadway de *Come From Away*, juste à temps pour la commémoration du 20^e anniversaire des attentats du 11 septembre. 30 septembre 2021 : le coup de projecteur sur la cinéaste autochtone Michelle Derosier, de Thunder Bay, pour souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Mars 2022 : Créations in Vivo, troupe de théâtre francophone qui se produit en tournée dans les collectivités et les écoles de l’Ontario et au-delà.

Développement du plan stratégique

Au printemps 2021, la Section des communications a travaillé en étroite collaboration avec la Section de la recherche et Overlap Associates pour organiser 14 groupes de discussion et solliciter la participation de représentants soigneusement sélectionnés. Un suivi personnel a permis d’assurer une bonne représentation (8 à 10 personnes par groupe). Cela a parfois nécessité la coordination de trois invitations différentes en français et en anglais et, pour le groupe d’artistes sourds, une invitation vidéo en ASL (*American Sign Language*).

En septembre 2021, nous avons envoyé trois versions d’une invitation à participer à un sondage sur la planification stratégique du CAO. Les destinataires comprenaient 11 000 candidats qui ont fait une demande de subvention au cours des quatre dernières années, 5 250 organismes qui ont fait une demande au cours des trois dernières années, 1 500 évaluateurs de programmes de subventions des cinq années précédentes, 450 intervenants identifiés par les responsables du CAO comme ayant été invités à des groupes de discussion, 3 000 personnes qui s’étaient inscrites sur le site web pour recevoir les nouvelles du CAO, et 125 autres personnes du secteur des arts de l’Ontario. Au total, quelque 21 500 personnes ont été invitées à participer au sondage.

Le lien vers le sondage a également été diffusé sur les plateformes de médias sociaux du CAO.

Les programmes Soutien aux arts autochtones et Catalyseur de carrière

La communication par vidéo a pris une nouvelle importance pendant la pandémie. La Section des communications a préparé à l’aide d’un nouveau logiciel de brèves vidéos internes pour promouvoir le programme **Catalyseur de carrière**. Ces vidéos ont été diffusées sur les médias sociaux, ce qui a permis de faire connaître le nouveau programme à un public plus large et d’encourager les candidats à faire une demande dans un délai très court.

Pour le lancement du programme **Soutien aux arts autochtones**, nous avons collaboré avec l’illustratrice autochtone Urban Iskwew à la création de trois séries de graphiques qui ont été utilisés dans les médias sociaux pour promouvoir le programme.

Les Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC)

Le CAO faisait partie du petit comité organisateur bénévole de la conférence d’OPSAC (Organismes publics de soutien aux arts du Canada) sur le perfectionnement professionnel des communicateurs du secteur des arts financés par les fonds publics, la première depuis six ans. Trois séances d’une demi-journée, mises au point par l’organisme d’accueil, le Conseil des arts du Manitoba – avec le soutien du CAO – se sont tenues les 23 novembre, 30 novembre et 7 décembre. Surnommée familièrement la « non-conférence », elle s’est concentrée sur les problèmes rencontrés par les professionnels de la communication anglophones et francophones des organismes de financement des arts qui travaillent dans les administrations municipales, provinciales et fédérale du Canada.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Recherche

La Section de la recherche du CAO produit et communique des recherches valides et crédibles pour sensibiliser le public aux retombées économiques, sociales et culturelles des arts.

Une équipe de deux personnes est chargée de produire des statistiques sur les subventions du CAO, d'examiner et de résumer des recherches externes sur les arts, de mener des initiatives de recherche en partenariat avec d'autres organismes, et de faire des recherches originales sur les arts en Ontario. Ce travail important soutient les artistes et les organismes artistiques dans leur propre planification et leur plaidoyer en faveur des arts.

Les activités de planification générale comprennent la planification stratégique et la mesure du rendement. La recherche supervise également l'évaluation des programmes en collaboration avec la directrice des subventions.

Planification stratégique

Tout au long de l'exercice 2021-2022, la Section de la recherche a dirigé un comité interne de la planification stratégique et a géré le processus d'élaboration d'un nouveau plan avec l'aide du cabinet de conseil Overlap Associates, le consultant principal. La démarche consistait en une vaste consultation des parties prenantes clés – 14 groupes de discussion avec des artistes et des travailleurs du secteur artistique issus des populations suivantes : Autochtones, Noirs, autres personnes racialisées, francophones, immigrants récents, personnes sourdes ou handicapées, personnes âgées, personnes originaires de régions autres que Toronto, et communautés LGBTQ2S+. En septembre 2021, 2 406 personnes (candidats ayant fait une demande de subvention au CAO, évaluateurs et autres parties prenantes) ont participé au sondage en ligne. Les résultats ont été communiqués en novembre 2021 lors d'une séance de rétroaction communautaire.

Recherche liée à la pandémie

Comme les effets de la pandémie se sont poursuivis, le CAO a donné aux bénéficiaires de subventions de fonctionnement la possibilité de continuer à participer à l'étude de suivi internationale *COVID-19 Audience Outlook Monitor* menée par le cabinet de conseil artistique WolfBrown. Deux sondages ont été lancés sur les attitudes du public concernant le retour à la fréquentation en personne d'activités artistiques dans le contexte de la COVID-19. Les résultats ont servi à aider les organismes artistiques à planifier quand et comment reprendre leurs activités. Le CAO a collaboré avec la TAPA (Toronto Alliance for the Performing Arts) dans le cadre de cette initiative.

En 2021, le CAO et des collègues du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture ont élaboré un cadre de mesures du rendement pour deux programmes du ministère : le Fonds d'aide pour la relance des arts et l'Initiative de réponse du milieu des arts. Ces deux programmes ont été administrés en 2020 et 2021 pour appuyer les organismes artistiques et les artistes dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ce cadre comprend plus de 20 mesures qui couvrent le rendement du CAO, le rendement des bénéficiaires et le rendement du secteur. Le rendement sera mesuré pendant les trois années qui suivent le versement des fonds. Le premier rapport a été achevé en octobre 2021.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Ressources humaines

La Section des ressources humaines supervise tous les aspects pertinents liés au cycle de l'emploi : le recrutement, l'intégration, la formation, le développement, les relations de travail et les rapports avec les employés. Elle veille également à ce que le CAO respecte ses obligations en matière d'accessibilité et réalise ses objectifs internes en matière d'équité. Elle gère en outre le comportement attendu en milieu de travail – notamment au moyen des politiques du CAO sur le respect, la santé et la sécurité, les conflits d'intérêts et le code de conduite – et s'assure qu'il soit bien compris.

Au cours de l'exercice 2021-2022, les Ressources humaines ont collaboré étroitement avec d'autres partenaires du secteur, avec le Comité mixte de santé et de sécurité, et avec l'AEEGAPCO (Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario) pour s'assurer que les mesures de santé et de sécurité appropriées étaient en place et que les bureaux étaient prêts pour le retour du personnel. Cela comprenait de nombreuses améliorations des installations, un programme de retour progressif, une politique de vaccination contre la COVID-19 et un plan de santé et de sécurité contre la COVID-19. Le CAO a également adopté une politique de milieu de travail hybride pour répondre au désir de flexibilité du personnel.

Une évaluation interne de l'équité a été réalisée au cours de l'été 2021. Le CAO a mis en œuvre plusieurs des recommandations issues de l'évaluation, notamment la mise à jour de la politique d'accommodement et la formation des gestionnaires à ce sujet – ce qui tombait à point nommé puisque le personnel commençait à revenir au bureau. L'évaluation a donné lieu à un résultat important : la décision de créer un nouveau poste, celui de chef de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité, dont le titulaire devra s'acquitter de ses fonctions en collaboration avec les responsables des activités. Le recrutement pour ce poste a commencé en 2021-2022, et nous espérons qu'il sera pourvu en 2022-2023.

Pour favoriser l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité, des séminaires de formation sur les microagressions ont eu lieu à l'échelle de l'organisme. Le comité d'équité du CAO a organisé des lectures et des présentations en vue de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation nouvellement instituée.

Les Ressources humaines et les Finances ont collaboré à la mise en œuvre d'un nouveau système d'information sur les ressources humaines et d'un nouveau fournisseur de services de paie. Le nouveau système permet d'améliorer l'efficacité des activités en rationalisant les processus et leur accès aux employés. La migration du système existant vers le nouveau système a eu lieu en 2021-2022, à temps pour que le premier cycle de paie soit émis sur la nouvelle plateforme en avril 2022. D'autres modules du système seront mis en œuvre en 2022-2023.

Les mandats de négociation ont été approuvés par le Secrétariat du Conseil du Trésor en vue de la tenue des négociations.

Systemes et technologies de l'information et Opérations

La pandémie s'étant poursuivie, le personnel du CAO a travaillé à domicile pour la deuxième année consécutive. L'équipe des Systemes et technologies de l'information et l'équipe des Opérations ont fourni au personnel des outils et des services pour l'aider à travailler efficacement à distance. La première année de télétravail a permis de tester la capacité de continuité des activités du CAO; la deuxième année s'est avérée être une démonstration de sa flexibilité et de sa résilience. Le CAO a entrepris plusieurs initiatives au cours de l'année, notamment la mise à niveau de l'équipement technologique, la mise à jour des politiques et procédures pour soutenir le travail à distance et le renforcement du programme de cybersécurité.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Activités de sensibilisation

Les activités de sensibilisation visent à élargir l'accès aux programmes et services du CAO. Elles appuient aussi les artistes et les organismes artistiques, et créent des liens entre les arts et d'autres secteurs, comme l'éducation, le tourisme et les services communautaires.

Tout au long de l'année, la plupart des responsables de programmes et la représentante du Nord-Ouest tiennent des séances d'information, des ateliers sur la préparation d'une demande de subvention et des webinaires pour les nouveaux candidats. Les activités de sensibilisation peuvent également inclure le développement d'une relation avec un groupe particulier s'il existe une lacune dans l'infrastructure d'un milieu artistique donné.

En raison de la pandémie en cours, le CAO a poursuivi ses activités de sensibilisation en ligne.

Quelques faits saillants de 2021-2022 :

Webinaires d'information sur les subventions

Le CAO a été chargé par le ministère d'organiser une série de webinaires pour répondre aux questions de personnes qui ont assisté aux assemblées publiques de la ministre Lisa MacLeod pendant la pandémie. Ces webinaires, *L'ABC du Conseil des arts de l'Ontario*, s'adressaient aux personnes qui avaient un projet artistique potentiel et qui se demandaient comment faire une demande de subvention.

Les 22 et 29 avril et les 20 et 27 mai, le CAO a organisé un webinaire en français et trois webinaires en anglais, tous accompagnés d'un échange de questions-réponses. Les webinaires étaient aussi accompagnés de services d'interprétation en langue des signes ASL et LSQ, tout comme du sous-titrage en français et en anglais. Dans les 24 heures qui ont suivi la diffusion de l'invitation par le CAO, près de 400 personnes se sont inscrites au premier des quatre webinaires. Le CAO a enregistré 1 085 inscriptions pour les quatre séances et a abordé 109 sujets à partir des 470 questions posées. Les séances ont été enregistrées et sont affichées sur la chaîne YouTube du CAO et sur la page « Nouveaux candidats » du site web du CAO.

Vidéos sur la langue des signes américaine (ASL)

En novembre 2021, le CAO a lancé une série de vidéos en ASL sur les processus de demande de subvention et d'évaluation. Les vidéos comprenaient des informations sur les services et le soutien offerts par le CAO aux artistes sourds et aux artistes handicapés.

Les vidéos ont été publiées sur une page spéciale du site web du CAO ainsi que sur les pages des programmes concernés.

Webinaire de rétroaction

En octobre 2021, le CAO a produit un webinaire visant à fournir une rétroaction sur l'évaluation aux candidats qui ont fait une demande au programme Musique – projets d'enregistrement, l'un des programmes du CAO qui compte le plus grand nombre de candidats. Le webinaire a donné des conseils sur la préparation d'une demande à ce programme, a souligné les erreurs courantes commises par les candidats et a communiqué les commentaires des évaluateurs sur les aspects qui font une demande plus solide. Les candidats avaient été invités à soumettre leurs questions à l'avance pour que les questions les plus courantes soient abordées. Au total, 115 candidats ont regardé le webinaire, et 75 candidats qui ont fait une demande à la date limite de mai en ont fait une autre à la date limite de novembre.

Faire entendre notre voix commune

En novembre et décembre 2021, le CAO a organisé une rencontre virtuelle en deux parties, intitulée *Faire entendre notre voix commune*, qui a réuni des praticiens des arts communautaires du nord et des régions rurales de l'Ontario. Cette rencontre – coordonnée par la représentante du CAO pour le Nord-Ouest, la responsable des arts axés sur la communauté, l'administratrice du programme et la responsable de la liaison et du développement – comprenait des tables rondes, des présentations et des groupes de discussion. Les participants ont parlé du rôle des arts axés sur la communauté et ont évoqué les possibilités de soutien pour ce secteur.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Programmes de subventions 2021-2022

Création et diffusion

Aide aux expositions
Artistes médiatiques – projets de création
Artistes sourds et handicapés – projets
Artistes visuels – projets de création
Artistes visuels autochtones – matériaux
Artistes visuels sourds et handicapés – matériaux
Arts autochtones – projets
Arts du Nord – projets
Arts médiatiques – projets
Arts médiatiques – projets francophones
Arts visuels – projets
Arts visuels : organismes et centres d'artistes autogérés – fonctionnement
Arts visuels et métiers d'art – projets francophones
Arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art : organismes et centres d'artistes autogérés francophones – fonctionnement
Danse – projets
Édition francophone – fonctionnement
Expositions autochtones et de cultures diverses – projets de commissariat
Galeries d'art publiques – fonctionnement
Literary Creation Projects (Works for Performance)
Literary Creation Projects (Works for Publication)
Literary Organizations Projects
Literary Organizations: Operating
Littérature – projets francophones
Métiers d'art – projets
Multiarts et interarts – projets
Musique – projets d'enregistrement
Musique – projets de création
Musique – projets de production et de diffusion
Musique – projets francophones
Organismes d'arts médiatiques – fonctionnement
Organismes de danse – fonctionnement
Organismes de musique – fonctionnement
Organismes majeurs – fonctionnement
Organismes multiarts et interarts – fonctionnement
Publishing Organizations: Operating (Book Publishers)
Publishing Organizations: Operating (Magazine Publishers)
Recommender Grants for Theatre Creators
Recommender Grants for Writers
Théâtre – projets francophones
Théâtre francophone – fonctionnement
Theatre Organizations: Operating
Theatre Projects

Développement des publics et des marchés

Artistes et diffuseurs – projets de collaboration
Développement des marchés – aide au déplacement (aucune date limite en 2021-2022)
Développement des marchés – projets (aucune date limite en 2021-2022)
Diffuseurs des arts de l'Ontario – projets
Diffusion – projets francophones
Diffusion francophone – fonctionnement
Tournées – projets (aucune date limite en 2021-2022)

Collaboration avec les communautés et les écoles

Artistes autochtones en milieu communautaire et scolaire – projets
Artistes en milieu communautaire et scolaire – projets
Artistes en résidence (Éducation)
Organismes artistiques en milieu communautaire et scolaire – fonctionnement

Renforcement des carrières et des services aux arts

Arts Service Organizations: Operating
Bourses Chalmers de recherche artistique (aucune date limite en 2021-2022)
Développement de compétences et de carrière – professionnels des arts autochtones et de la diversité culturelle
Organismes francophones de service aux arts – fonctionnement
Projets Chalmers de perfectionnement professionnel

Programmes ponctuels

Soutien aux arts autochtones – subventions pour les particuliers
Soutien aux arts autochtones – subventions pour les collectifs et les organismes
Catalyseur de carrière – subventions de projets pour les artistes de la nouvelle génération

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Les subventions en bref

56,4 millions de dollars

Total des subventions octroyées par le CAO

3 715

Nombre de subventions octroyées par le CAO

10 222

Nombre de demandes de subvention présentées au CAO

1 050

Nombre de subventions octroyées par le CAO à des organismes

44,8 millions de dollars

Total des subventions octroyées par le CAO à des organismes

2 665

Nombre de subventions octroyées par le CAO à des artistes

11,6 millions de dollars

Total des subventions octroyées par le CAO à des artistes

3,80 \$ par Ontarien¹

Total de l'aide publique aux arts versée par le biais du CAO

237

Nombre de collectivités ontariennes où sont domiciliés les artistes et les organismes artistiques subventionnés par le CAO

124

Nombre de circonscriptions, parmi les 124 que compte l'Ontario, dans lesquelles des artistes et des organismes artistiques ont reçu une subvention du CAO

1. Fondé sur la population de l'Ontario chiffrée à 14,826,276 en juillet 2021. (Source : Statistique Canada, tableau 17-10-0005-01 : Estimations de la population au 1^{er} juillet, par âge et sexe)

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

Le budget de base du Conseil des arts de l'Ontario a été fixé à 60 millions de dollars en 2021-2022 par le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture.

La pandémie mondiale de COVID-19 a malheureusement poursuivi sa marche dans le monde en 2021-2022, et les arts ont été parmi les secteurs les plus touchés. Le personnel du CAO a continué à travailler à domicile pendant les différentes périodes de fermeture.

Le lancement de la démarche de planification stratégique est ce qui a sans doute été le plus marquant pour le CAO au cours de cet exercice. L'annonce de mai 2021 a déterminé que la collecte d'informations serait axée principalement sur les éléments suivants :

- la manière dont les programmes de subventions du CAO soutiennent les activités artistiques et les milieux culturels de l'Ontario;
- l'état actuel des arts en Ontario et les sources de financement disponibles;
- les effets prévisibles à long terme de la pandémie sur les arts;
- les contextes qui continuent de façonner les programmes et services du CAO, notamment l'équité et l'accès.

Faits marquants du CAO en 2021-2022

- Le CAO relance le programme **Projets Chalmers de perfectionnement professionnel**, programme suspendu en 2018 en raison de la volatilité du climat d'investissement mondial qui a eu un impact direct sur le rendement des investissements du fonds qui finance le programme. (16 avril 2021)
- À la demande du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, le CAO organise quatre webinaires – un en français (*L'ABC du Conseil des arts de l'Ontario*) et trois en anglais – qui expliquent comment faire une demande de subvention au CAO. Deux responsables du CAO animaient chaque séance et procédaient ensuite à un échange de questions-réponses. (22 et 29 avril, 20 et 27 mai 2021)
- Le CAO annonce avoir retenu les services d'Overlap Associates pour l'étape de la recherche et de la consultation en vue de l'élaboration d'un nouveau plan stratégique. (5 mai 2021)
- Le CAO organise **14 séances de groupes de discussion** en mai et en juin avec un éventail d'artistes et d'intervenants, ainsi que plusieurs entrevues individuelles. (Mai et juin 2021)
- Annonce des finalistes des prix Ruth et Sylvia Schwartz de littérature jeunesse 2021. (9 juin 2021)
- Annonce de l'attribution du prix John Hirsch de mise en scène 2021 à **Jani Lauzon**. (16 juin 2021)
- Annonce de l'attribution du prix Pauline McGibbon 2021 au metteur en scène **Dillon Orr**. (16 juin 2021)
- Annonce de l'attribution des prix Ruth et Sylvia Schwartz de littérature jeunesse 2021 à **Heather M. O'Connor, Claudia Dávila et Wesley King**. (22 juin 2021)
- Annonce de l'attribution du Prix du Conseil des arts de l'Ontario pour les arts autochtones 2021 à **Barbara Nolan**, gardienne de la langue. (17 août 2021)
- Le CAO lance un sondage pour recueillir des informations auprès du milieu des arts en vue de l'élaboration d'un nouveau plan stratégique. (20 août 2021)

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

- Annonce de l'attribution du prix Colleen Peterson de composition de chanson 2021 à **Julie Title**. (23 septembre 2021)
- Le CAO reconnaît le 30 septembre 2021 comme Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Le CAO commande une illustration à **Hawlii Pichette**, une Crie Mushkego, pour accompagner la déclaration du CAO au cours de cette journée. (30 septembre 2021)
- Le CAO annonce le renouvellement du mandat de la présidente du conseil d'administration, **Rita Davies**, et la nomination de **Dani Peters**, membre du conseil, au poste de vice-présidente. (22 octobre 2021)
- **L'honorable Lisa MacLeod**, ministre des Industries du patrimoine, des sports, du tourisme et de la culture, annonce l'octroi de 4 millions de dollars à un programme de subvention destiné aux artistes et aux organismes artistiques autochtones pour les aider à se remettre des répercussions de la COVID-19. (3 novembre 2021)
- Le CAO lance le programme **Catalyseur de carrière – subventions de projets pour les artistes de la nouvelle génération**, programme ponctuel d'**un million de dollars** financé par le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, pour soutenir les activités qui stimulent la carrière des jeunes artistes professionnels pendant la pandémie. (3 novembre 2021)
- Le CAO organise une rencontre virtuelle en deux parties, intitulée *Faire entendre notre voix commune*, pour les artistes du nord et des régions rurales de l'Ontario dont la pratique est axée sur les arts communautaires. (17 novembre 2021 et 1^{er} décembre 2021)
- Pour la première fois depuis six ans, l'**OPSAC** (Organismes publics de soutien aux arts du Canada) subventionne des séances de perfectionnement professionnel destinées aux communicateurs du secteur des arts financés par les fonds publics. L'équipe des Communications du CAO collabore avec l'organisme d'accueil, le Conseil des arts du Manitoba (CAM), aux trois séances d'une demi-journée qui se sont tenues. Cette rencontre en ligne est axée sur les problèmes auxquels se heurtent les professionnels de la communication anglophones et francophones des organismes de financement des arts qui travaillent dans les administrations municipales, provinciales et fédérale du Canada. (23 novembre, 30 novembre et 7 décembre 2021)
- Le CAO lance une série de vidéos en ASL (*American Sign Language*) sur les processus de demande de subvention et d'évaluation. (29 novembre 2021)
- Le CAO et Overlap Associates organisent conjointement une séance de rétroaction communautaire sur les principaux résultats des groupes de discussion et du sondage sur l'état actuel et futur des arts en Ontario. (30 novembre 2021)
- Le CAO lance **Soutien aux arts autochtones**, programme ponctuel d'aide aux artistes et aux organismes artistiques autochtones financé par le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture. (10 décembre 2021)
- **Sandra Cruickshanks** est nommée directrice générale par intérim en remplacement de l'ancienne directrice générale, **Carolyn Vesely**. (10 janvier 2022)
- Le CAO organise une réunion des organismes de service aux arts et des conseils des arts communautaires. La nouvelle sous-ministre des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, **Sarah Harrison**, apporte ses salutations. (27 janvier 2022)
- Le CAO annonce la nomination de **William Moore** (Innisfil) et de **Marek Ruta** (Mississauga) au conseil d'administration. (3 février 2022)
- Le CAO annonce un changement de politique : tous les organismes sans but lucratif constitués en société qui font une demande de subvention au CAO doivent désormais indiquer leur numéro d'entreprise dans leur demande. (11 février 2022)

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

- Annonce de l'attribution du prix Oskar Morawetz d'excellence en interprétation musicale à la pianiste **Angela Hewitt**. (15 février 2022)
- Le CAO fait part des thèmes qui se dégagent de la démarche de planification stratégique. Ces thèmes découlent des informations recueillies dans le cadre d'un sondage en ligne, de 14 groupes de discussion avec des artistes et des travailleurs du secteur des arts, de séances avec le personnel, le conseil d'administration et des intervenants de la communauté, ainsi que d'une séance de rétroaction communautaire à laquelle ont participé 50 artistes et travailleurs du secteur. (18 février 2022)
- **Sarah Phillips** est nommée responsable intérimaire du théâtre de langue anglaise. (23 mars 2022)
- Annonce de l'attribution du prix Vida Peene aux orchestres à l'**Orchestre symphonique de Peterborough**. (29 mars 2022)
- Le CAO annonce la nomination de **David Millen** (Ottawa) au conseil d'administration. (31 mars 2022)

MESURES DE RENDEMENT BASÉES SUR LES RÉSULTATS

Le CAO compile depuis plus de 10 ans des mesures de rendement basées sur les résultats au niveau de l'organisme. La première série de mesures de rendement portait sur les résultats de 2006-2007 à 2014-2015. En 2016, le CAO a entrepris de mettre au point de nouvelles mesures de rendement basées sur les résultats dans le contexte de son plan stratégique, *Dynamique des arts et intérêt public*. Un des principaux objectifs de ces mesures de rendement consiste à exprimer puis et à suivre la valeur publique que le CAO fournit à la population de l'Ontario.

Le cadre des mesures de rendement du CAO se fonde sur un modèle logique qui relie clairement les principales activités du CAO à des résultats sociétaux positifs – résultats et retombées à court, à moyen et à long terme. Les résultats et retombées à long terme énumérés dans le modèle logique du CAO s'alignent directement sur le plan stratégique et le mandat du CAO – *favoriser la création et la production d'œuvres artistiques au profit de tous les Ontariens* – et sur les priorités générales du gouvernement de l'Ontario.

Fondées sur les meilleures pratiques dans le domaine, les mesures de rendement sont attribuables aux activités du CAO. Par conséquent, les mesures sont typiquement des sorties (des activités) qui se rapportent à des résultats à court terme, c.-à-d. les résultats qui proviennent le plus directement des activités de l'organisme. Pour les résultats à court terme de son modèle logique, le CAO a défini un certain nombre de mesures de rendement connexes. Le choix de mesures pour chaque résultat est basé sur l'information la plus utile pour orienter les décisions du CAO et comprendre comment il atteint ses objectifs.

Le cadre comprend des mesures de rendement axées sur les programmes et sur les activités de fonctionnement. En 2019-2020, le CAO a élargi les mesures des retombées de ses activités dans son cadre de mesures de rendement, ajoutant des mesures, des indicateurs et des objectifs concernant les normes de service dans les domaines suivants : efficacité administrative, satisfaction des parties prenantes, processus de traitement des plaintes.

MESURES DE RENDEMENT BASÉES SUR LES RÉSULTATS

Le tableau suivant indique les principaux résultats à court terme et les mesures de rendement sélectionnées :

Résultats à court terme	Création, production et diffusion d'œuvres d'art dynamiques en Ontario.	Amélioration des compétences et des capacités dans le secteur des arts.	Augmentation de la participation du public et de l'appréciation des arts.	Amélioration continue de la promotion d'un secteur des arts dynamique et durable.
	Financement des artistes et des organismes artistiques dans toutes les régions de la province.	Financement de subventions et de services qui augmentent les compétences et les capacités.	Possibilités pour les Ontariens de faire l'expérience des arts et d'y participer.	Efficacité administrative du processus d'évaluation.
Mesures	Emplois et revenus pour les professionnels des arts en Ontario.		Possibilités pour les personnes hors de l'Ontario de découvrir les artistes et les organismes artistiques de la province.	Satisfaction des parties prenantes concernant les processus et les décisions du CAO.

Un petit nombre d'indicateurs pertinents a été retenu pour chacune de ces mesures. En utilisant une variété d'indicateurs pour décrire le rendement du CAO, on peut suivre des valeurs particulières (nombre et montant) ainsi que le rendement relatif (pourcentage). Le CAO a établi des mesures de référence et des objectifs pour chaque indicateur afin de suivre le rendement pendant la période de mise en œuvre du plan stratégique, *Dynamique des arts et intérêt public*.

Les pages suivantes font état des résultats, mesures de rendement et indicateurs à court terme, avec les objectifs et résultats connexes par exercice. Il s'agit d'une version abrégée d'un document plus détaillé, le *Cadre des mesures du rendement du CAO*, qui inclut le modèle logique et l'ensemble complet de mesures et d'indicateurs du rendement.

MESURES DE RENDEMENT : RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat A : Création, production et diffusion d'œuvres d'art dynamiques en Ontario

Mesure	Indicateur	Objectif	Référence 2013- 2014 ¹	Résultats 2014- 2015	Résultats 2015- 2016	Résultats 2016- 2017	Résultats 2017- 2018	Résultats 2018- 2019	Résultats 2019- 2020	Résultats 2020- 2021
Financement des artistes et des organismes artistiques dans toutes les régions de la province	% des comtés/ districts de l'Ontario où sont domiciliés les artistes et les organismes artistiques subventionnés par le CAO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100%

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019 ²
Emplois et revenus pour les professionnels des arts en Ontario	Nombre d'artistes et de professionnels des arts payés (cachets ou salaires) par des activités subventionnées par le CAO	> 56 255	56 255	57 001	56 634	62 073	67 375	69,201
	Montant (\$) de la rémunération des artistes et des professionnels des arts par des activités subventionnées par le CAO	> 345,9 millions \$	345,9 millions \$	356,5 millions \$	361,9 millions \$	382,6 millions \$	419,3 millions \$	\$433,4 million

1. 2013-2014 a été choisi comme base de référence parce que c'est l'exercice qui précède le lancement du plan stratégique actuel du CAO.
2. Les chiffres présentés ici et ailleurs dans ce document sont les chiffres réels pour 2018-2019 tels qu'ils ont été soumis dans le cadre des données CADAC/demandes de subventions de fonctionnement de 2020-2021 ou des rapports finaux des subventions de projets en 2018-2019. Il s'agit des données disponibles les plus récentes.

**MESURES DE RENDEMENT :
RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS**

Résultat B : Amélioration des compétences et capacités dans le secteur des arts

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Montant 2020-2021
Financement de subventions et de services qui augmentent les compétences et les capacités	Nombre d'artistes et de professionnels des arts ayant assisté à des activités de formation ou de perfectionnement subventionnées ou assurées par le CAO	> 123 725	123 725	128 628	128 444	135 261	161,193	158,774			---
	Nombre d'activités de formation ou de perfectionnement subventionnées ou assurées par le CAO	> 4 888	4 888	4 964	4 786	4 951	4 846	6,693			---
	% du nombre de subventions accordées par le CAO pour la formation et le perfectionnement	> 8 %	8 %	8 %	8 %	9 %	9 %	8 %	6 %	14 %	6,7 millions \$

MESURES DE RENDEMENT : RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat C : Augmentation de la participation du public et de l'appréciation des arts

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019
Possibilités pour les Ontariens d'avoir des expériences artistiques et de participer aux arts	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et des organismes subventionnés par le CAO dans leurs collectivités de résidence	> 36 507	36 507	37 037	38 912	40 841	46 880	43,104
	Public total des événements dans les collectivités de résidence en Ontario	> 17,6 millions	17,6 millions	17,1 millions	19,2 millions	19,6 millions	21,0 millions	21,4 millions
	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et des organismes artistiques subventionnés par le CAO en tournée en Ontario	> 4 063	4 063	4 762	4 464	4 889	5 175	4,998
	Public total des événements en tournée en Ontario	> 1,2 million	1,2 million	1,3 million	993 799	1,2 million	891 020	1,1 million

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019
Possibilités pour le public hors de l'Ontario de bénéficier des artistes et des organismes artistiques ontariens	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et des organismes subventionnés par le CAO en tournée nationale (hors de l'Ontario) et internationale	> 4 872	4 872	3 727	3 842	4 354	4 225	3,558
	Public total des événements en tournée nationale (hors de l'Ontario) et internationale	> 1,6 million	1,6 million	1,4 million	1,5 million	1,6 million	1,2 million	1,6 million

**MESURES DE RENDEMENT :
RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS**

Résultat D : Amélioration du dynamisme et de la prospérité du secteur des arts

Mesure	Indicateur	Objectif	Référence 2019-2020	2020-2021
Efficacité administrative du processus d'évaluation du CAO	% de demandes respectant la promesse d'un délai de 4 mois entre la date limite du programme et la décision	85 %	90 %	96 %

Mesure	Indicateurs	Objectif (sur 3 ans)	Référence 2019-2020	2020-2021
Satisfaction des parties prenantes concernant les processus et les décisions du CAO	% de candidats se déclarant satisfaits du processus de subvention du CAO	85 %	86 %	87 %
	% de plaintes traitées en trois jours ouvrables	90 %	90 %	100 %

ÉVÉNEMENTS À RISQUE

La pandémie de COVID-19 a continué d'affecter les activités du CAO en 2021-2022. Comme les bureaux du CAO sont restés fermés, les employés ont continué de travailler à distance, et tous les projets de déplacements dans la province des évaluateurs, du conseil d'administration et du personnel ont été suspendus. Après le Fonds d'aide pour la relance des arts, subvention ponctuelle accordée en 2020-2021, le gouvernement de l'Ontario a accordé au CAO une subvention spéciale pour la création de deux programmes – Soutien aux arts autochtones et Catalyseur de carrière – visant à appuyer des groupes particuliers du secteur des arts. Le CAO continue de se renseigner sur l'impact à long terme de la pandémie et sur la façon dont elle affectera ses activités et celles du secteur artistique de la province. Il est prêt à faire les changements et les ajustements nécessaires pour soutenir la reprise et la croissance du secteur des arts de l'Ontario.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Aperçu

La plupart des revenus du CAO proviennent du gouvernement de l'Ontario sous forme de subventions générales et, pour des programmes précis, sous forme de subventions spéciales. En outre, le CAO réalise des revenus principalement à partir de placements collectifs de fonds affectés et de fonds de dotation. Au cours de l'exercice 2021-2022, qui s'est terminé le 31 mars 2022, le total des revenus s'est élevé à 67,4 millions de dollars, soit une baisse par rapport aux 86,7 millions de dollars de l'exercice précédent, qui comprenait un programme spécial offert une seule fois, le Fonds d'aide pour la relance des arts.

Les dépenses du CAO proviennent principalement d'investissements dans le secteur des arts professionnels sans but lucratif de l'Ontario sous forme de subventions de fonctionnement aux organismes artistiques et sous forme de subventions de projets et de prix aux artistes et aux organismes artistiques. Le CAO assume également des dépenses liées aux programmes et services qu'il offre au secteur des arts. Les frais d'administration se composent principalement des salaires et des avantages sociaux des employés. Les autres frais d'administration importants comprennent le loyer des bureaux, les frais juridiques et de consultation, l'amortissement des immobilisations ainsi que les coûts des services et technologies de l'information. En 2021-2022, le total des dépenses s'élevait à 66,5 millions de dollars, soit une diminution par rapport aux 87 millions de dollars de l'exercice précédent.

Revenus

Le total des revenus pour l'exercice se chiffrait à 67,4 millions de dollars. La subvention générale du gouvernement de l'Ontario était de 59,9 millions de dollars, comme en 2020-2021. Le total des subventions spéciales s'est élevé à 5 millions de dollars, ce qui représentait deux nouveaux programmes : Soutien aux arts autochtones et Catalyseur de carrière – subventions de projets pour les artistes de la nouvelle génération. Ces programmes ont été mis en place avec le gouvernement de l'Ontario pour soutenir les professionnels des arts et les organismes artistiques autochtones ainsi que les artistes de la nouvelle génération qui exercent professionnellement dans une des disciplines artistiques subventionnées par le CAO. Le Fonds d'aide pour la relance des arts, programme ponctuel spécial, a été administré et réalisé comme prévu en 2020-2021. Les revenus de placements se sont élevés à 2,1 millions de dollars, soit une augmentation de 43 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des distributions de revenus provenant des fonds communs de placement.

Dépenses

Le total des dépenses s'est chiffré à 66,5 millions de dollars, soit une diminution par rapport aux 87 millions de dollars de l'exercice précédent, principalement en raison de la fin du Fonds d'aide pour la relance des arts en 2020-2021. Les autres programmes de subventions ont enregistré une diminution de 1,2 million de dollars, principalement en raison des programmes provisoires offerts l'exercice précédent pour fournir un soutien urgent au secteur des arts quand la pandémie battait son plein. Les dépenses d'administration ont augmenté de 11,5 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des salaires et des avantages sociaux. Les dépenses de services ont augmenté de 4,6 % par rapport à l'exercice précédent vu l'augmentation des coûts des jurés et des conseillers, le CAO ayant augmenté le nombre de ses groupes d'évaluation en raison de la pandémie. Les dépenses d'administration et de services combinées représentaient 13,6 % des dépenses totales de l'année.

ÉTATS FINANCIERS DU CAO

États financiers du

**CONSEIL DES ARTS
DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO**

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

ainsi que le rapport des auditeurs connexe

Exercice clos le 31 mars 2022

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

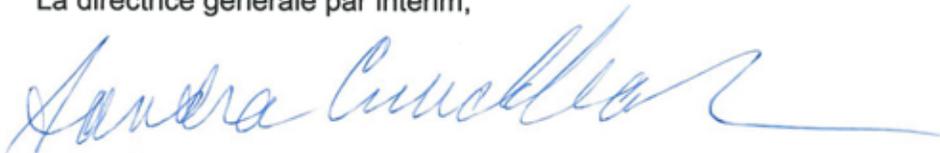
La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport de la vérificatrice qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen de la vérificatrice et de son opinion.

Au nom de la direction :

La directrice générale par interim,



Sandra Cruickshanks

Le directeur des finances et de l'administration,



Jerry Zhang

Le 08 juin 2022



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre des Industries du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et de la Culture

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de l'Ontario au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Conseil des arts de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil des arts de l'Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des arts de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des arts de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil des arts de l'Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 8 juin 2022

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

31 mars 2022, avec les informations comparatives de 2021

			2022	2021
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme :				
Trésorerie	2 743 036 \$	1 862 362 \$	4 605 398 \$	3 572 703 \$
Débiteurs	28 391	–	28 391	36 083
Frais payés d'avance	68 613	–	68 613	52 574
	<u>2 840 040</u>	<u>1 862 362</u>	<u>4 702 402</u>	<u>3 661 360</u>
Placements [notes 2b) et 8]	1 156 607	29 004 293	30 160 900	29 983 658
Immobilisations (note 3)	672 177	–	672 177	821 386
	<u>4 668 824 \$</u>	<u>30 866 655 \$</u>	<u>35 535 479 \$</u>	<u>34 466 404 \$</u>

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme :				
Créditeurs et charges à payer	313 190 \$	– \$	313 190 \$	265 120
Apports reportés (note 4)	513 654	–	513 654	331 971
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	–	165 322	165 322
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs [note 2b)]	550 736	–	550 736	277 722
	<u>1 542 902</u>	<u>–</u>	<u>1 542 902</u>	<u>1 040 135</u>
Avantage incitatif à la location reporté	454 635	–	454 635	619 957
Avantages sociaux futurs [note 2b)]	71 547	–	71 547	–
	<u>2 069 084</u>	<u>–</u>	<u>2 069 084</u>	<u>1 660 092</u>
Soldes des fonds :				
Investis en immobilisations	52 220	–	52 200	36 107
Fonds affectés à des fins de dotation (annexe 2)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds grevés d'affectations externes (annexe 2)	–	17 640 644	17 640 644	17 063 019
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	–	6 188 623	6 188 623	6 141 926
Fonds non affectés	2 367 798	–	2 367 798	2 163 490
Gains de réévaluation cumulés (annexe 2)	179 722	6 967 077	7 146 799	7 331 459
	<u>2 599 740</u>	<u>30 866 655</u>	<u>33 466 395</u>	<u>32 806 312</u>
	<u>4 668 824 \$</u>	<u>30 866 655 \$</u>	<u>35 535 479 \$</u>	<u>34 466 404 \$</u>

Engagements (note 10)

Dépendance économique (note 11)

Se reporter aux notes et aux tableaux afférents aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 administrateur

 administrateur

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives de 2021

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produits :						
Subvention générale – province de l'Ontario	59 937 400 \$	59 937 400 \$	– \$	– \$	59 937 400 \$	59 937 400 \$
Subventions spéciales :						
Fonds de soutien pour la relance des arts	–	24 901 881	–	–	–	24 901 881
Fonds affecté au Soutien aux arts autochtones et au Catalyseur de carrière Canada et Ontario	4 999 778	–	–	–	4 999 778	–
Programmes de langue française	–	37 500	–	–	–	37 500
Fonds culturel autochtone	–	49 748	–	–	–	49 748
Revenu de placement (note 8)	295 040	253 517	1 808 048	1 212 089	2 103 088	1 465 606
Frais d'administration des fonds [note 6a)]	71 591	71 236	–	–	71 591	71 236
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	140 811	121 463	–	–	140 811	121 463
Divers	115 819	146 424	–	–	115 819	146 424
Apports	–	–	23 813	17 185	23 813	17 185
	65 560 439	85 519 169	1 831 861	1 229 274	67 392 300	86 748 443
Charges :						
Prix et charges	–	–	325 127	234 206	325 127	234 206
Subventions	51 313 884	52 011 195	1 212 500	1 710 000	52 526 384	53 721 195
Subventions spéciales	4 663 000	24 899 816	–	–	4 663 000	24 899 816
Administration (annexe 1)	8 201 078	7 352 310	–	–	8 201 078	7 352 310
Services (annexe 1)	831 968	795 378	–	–	831 968	795 378
	65 009 930	85 058 699	1 537 627	1 944 206	66 547 557	87 002 905
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	550 509	460 470	294 234	(714 932)	844 743	(254 462)
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	2 383 963	1 626 948	30 422 349	26 156 004	32 806 312	27 782 952
Virements interfonds (note 5 et annexe 2)	(330 088)	163 823	330 088	(163 823)	–	–
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	(4 644)	132 722	(180 016)	5 145 100	(184 660)	5 277 822
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	2 599 740 \$	2 383 963 \$	30 866 655 \$	30 422 349 \$	33 466 395 \$	32 806 312 \$

Se reporter aux notes et aux tableaux afférents aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives de 2021

	2022	2021
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	7 331 459 \$	2 053 637 \$
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	215 070	5 784 823
Montants réalisés reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(399 730)	(507 001)
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	(184 660)	5 277 822
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	7 146 799 \$	7 331 459 \$

Se reporter aux notes et aux tableaux afférents aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives de 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	844 743 \$	(254 462) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur les distributions de revenu	(1 474 997)	(807 160)
Gain à la vente de placements	(399 730)	(507 001)
Amortissement des immobilisations	215 134	256 349
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	(165 322)	(165 322)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	7 692	(23 213)
Frais payés d'avance	(16 039)	8 774
Créditeurs et charges à payer	48 070	(14 747)
Apports reportés	181 683	51 373
Avantages sociaux futurs	344 561	(67 982)
	<u>(414 205)</u>	<u>(1 523 391)</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Achat d'immobilisations	(65 925)	(83 104)
Activités d'investissement :		
Achat de nouveaux placements	–	(1 000 000)
Produit de la vente de placements	1 512 825	1 925 856
	<u>1 512 825</u>	<u>925 856</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 032 695	(680 639)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 572 703	4 253 342
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>4 605 398 \$</u>	<u>3 572 703 \$</u>

Se reporter aux notes et aux tableaux afférents aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été établi en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables pour le secteur public, lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public du Canada. Le CAO a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, lesquelles comprennent les chapitres de la série 4200 des Normes comptables pour le secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario. Le financement provenant de la province de l'Ontario pour les programmes grevés d'une affectation est comptabilisé à titre d'apports reportés et comptabilisé lorsque les charges connexes sont engagées.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujéti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds [note 10b)].

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés.

d) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés annuels, congés de maladie et autres avantages sociaux gagnés pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

e) Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Rénovation des bureaux	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, moment auquel elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour le rétablissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Le CAO investit dans des fonds en gestion commune qui détiennent des placements classés dans le niveau 1 et le niveau 2. Le CAO classe ces fonds en gestion commune dans le niveau 2.

h) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

j) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des placements, la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 439 158 \$ (2021 – 444 965 \$) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe 1.

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par la province de l'Ontario et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les paiements au titre des indemnités de départ et des congés annuels non utilisés, les passifs au titre des congés de maladie et les autres avantages gagnés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 622 283 \$ (2021 – 277 722 \$) dont une tranche de 550 736 \$ (2021 – 277 722 \$) a été classée dans le passif à court terme.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Avantages sociaux futurs (suite)

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2022, la valeur de marché de ce placement se chiffrait à 1 156 607 \$ (2021 – 1 100 583 \$) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	138 451 \$	137 139 \$	1 312 \$	3 645 \$
Matériel et logiciels informatiques	1 048 854	961 112	87 742	66 414
Mobilier et agencements	323 844	315 648	8 196	15 289
Matériel de bureau	67 881	67 382	499	1 188
Rénovation des bureaux	81 625	60 732	20 893	33 706
Améliorations locatives	1 476 093	922 558	553 535	701 144
	3 136 748 \$	2 464 571 \$	672 177 \$	821 386 \$

4. Apports reportés

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	331 971 \$	280 598 \$
Ajouter : somme reçue au cours de l'exercice	5 181 461	25 000 000
Déduire : somme comptabilisée au cours de l'exercice	(4 999 778)	(24 948 627)
Solde à la clôture de l'exercice	513 654 \$	331 971 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

5. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
2022					
Fonds d'initiatives	1 897 301 \$	– \$	106 944 \$	(515 758) \$	1 488 487 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	894 775	(654 775)	–	–	240 000
Fonds d'immobilisations	2 705 351	800 000	152 490	(20 067)	3 637 774
Fonds lié aux programmes de subvention	644 499	177 863	–	–	822 362
	6 141 926 \$	323 088 \$	259 434 \$	(535 825) \$	6 188 623 \$

	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
2021					
Fonds d'initiatives	2 267 939 \$	– \$	496 957 \$	(867 595) \$	1 897 301 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	1 117 000	(222 225)	–	–	894 775
Fonds d'immobilisations	2 234 115	–	487 845	(16 609)	2 705 351
Fonds lié aux programmes de subvention	593 097	51 402	–	–	644 499
	6 212 151 \$	(170 823) \$	984 802 \$	(884 204) \$	6 141 926 \$

6. Opérations entre apparentés

- a) La colonne « Prix et charges payées » de l'annexe 2 comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds détenus par le CAO.

	2022	2021
Frais d'administration des fonds	71 591	71 236 \$

- b) La Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation ») est contrôlée par le conseil d'administration du CAO, tel qu'il est décrit à la note 7. Au cours de l'exercice, le CAO a imputé à la Fondation des frais liés à l'administration de son programme de prix, lesquels se sont élevés à 18 790 \$ (2021 – 16 064 \$) et sont inclus dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

7. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés légalement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- b) assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;
- c) décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, le CAO contrôle la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction, et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 49 961 510 \$ du total de 95 801 434 \$ (2021 – 48 580 840 \$ du total de 93 268 031 \$), représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

a) Situation financière

	2022	2021
Actif		
Trésorerie et placements	96 107 785 \$	93 385 641 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	306 351 \$	117 610 \$
Soldes des fonds	95 801 434	93 268 031
	96 107 785 \$	93 385 641 \$

b) Évolution des soldes des fonds

	2022	2021
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	93 268 031 \$	71 981 456 \$
Apports reçus	3 390 091	1 967 470
Gains sur placements	3 923 195	3 439 612
Frais d'administration des fonds	499 510	413 049
Prix et charges	(7 501 281)	(6 741 189)
Gains nets de réévaluation	2 221 888	22 207 633
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	95 801 434 \$	93 268 031 \$

c) Flux de trésorerie

	2022	2021
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(3 379 253) \$	(4 356 920) \$
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	1 616 643	160 648
	(1 762 610) \$	(4 196 272) \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2022	2021
Distributions de revenu	1 474 997 \$	807 160 \$
Gains réalisés	399 730	507 001
Intérêts bancaires	228 361	151 445
	2 103 088 \$	1 465 606 \$

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2022	2021
Actions étrangères, principalement américaines	39 %	40 %
Titres à revenu fixe	24 %	24 %
Actions canadiennes	24 %	23 %
Placements alternatifs	12 %	12 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	1 %

Le CAO détient un montant de 7 350 696 \$ (coût de 5 554 567 \$) (2021 – montant de 7 169 068 \$ [coût de 5 346 702 \$]) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 0,25 % et 8,29 % (2021 – entre 1,10 % et 8,29 %), et les échéances sont échelonnées entre novembre 2022 et janvier 2082 (2021 – entre juin 2022 et mars 2081).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

9. Divulcation des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public de l'Ontario qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2021 doit être divulgué en vertu de l'article 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Prénom	Titre	Traitement	Avantages imposables
ALINSANGAN	HEATHER	Directrice de la recherche et de l'évaluation	119 615 \$	132 \$
BLACK	CHRIS	Directeur adjoint chargé de la gestion du système de subventions	110 706	147
CHA	JAMES	Chef des opérations	118 229	157
DELJOURAVESH	JESSICA	Responsable des projets de subventions	101 267	132
GUNTER	KIRSTEN	Directrice des communications	129 653	172
HASLAM	MARK	Responsable des arts médiatiques	109 962	142
JUNAID	BUSHRA	Chef de la liaison et du développement et responsable de l'accès à l'emploi et de l'évolution de carrière	112 246	149
LANGGARD	KELLY	Directrice des subventions	141 000	186
LAWRENCE	LOREE	Responsable interarts et multiarts et des arts axés sur la communauté	102 177	136
PARSONS	DAVID	Responsable de la musique classique	107 467	142
SMALL	NINA	Directrice des ressources humaines	128 729	170
VESELY	CAROLYN	Directrice générale	235 000	310
ZHANG	JERRY	Directeur des finances et de l'administration	146 647	194

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant jusqu'en 2026. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les coûts des services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

2023	786 406 \$
2024	792 746
2025	800 673
2026	605 031
	<hr/>
	2 984 856 \$

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 822 362 \$ (2021 – 644 499 \$), qui seront versées au cours des prochaines années une fois que les conditions des subventions auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 5.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à couvrir les frais d'exploitation.

12. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre régulièrement les gestionnaires.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créiteurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2021.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe 1 – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives de 2021

	2022	2021
Frais d'administration :		
Salaires et avantages sociaux [notes 2a) et 9]	6 458 211 \$	5 911 543 \$
Loyer et électricité	590 958	586 658
Frais de consultation et frais juridiques	316 885	32 976
Amortissement des immobilisations	215 134	256 349
Services d'information	212 203	223 096
Divers	98 634	86 903
Communications	95 373	104 231
Recrutement et formation du personnel	67 010	31 700
Téléphone, poste et livraison	56 240	58 265
Entretien et location d'équipement	50 595	45 385
Réunions	31 308	7 940
Fournitures de bureau, impression et papeterie	7 493	5 613
Déplacements	1 034	1 651
	<u>8 201 078</u>	<u>7 352 310</u>
Services :		
Jurés et conseillers	520 801	489 230
Autres programmes	311 167	306 148
	<u>831 968</u>	<u>795 378</u>
	<u>9 033 046 \$</u>	<u>8 147 688 \$</u>

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe 2 – Fonds grevés d'affections externes et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives de 2021

2022	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	23 204 503 \$	– \$	– \$	1 307 951 \$	(959 179) \$	23 553 275 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	329 933	–	–	20 063	(22 807)	327 189
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	110 245	–	–	7 186	(1 006)	116 425
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	224 876	–	7 000	13 187	(1 828)	243 235
Fonds Vida Peene	–	206 662	23 813	–	11 649	(6 631)	235 493
Fonds commémoratif John Hirsch	–	73 059	–	–	4 118	(663)	76 514
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	34 601	–	–	2 965	(414)	37 152
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	17 287	–	–	975	(1 808)	16 454
Fonds Ruth Schwartz	–	8 946	–	–	504	(7 466)	1 984
	70 311 \$	24 210 112 \$	23 813 \$	7 000 \$	1 368 598 \$	(1 001 802) \$	24 607 721 \$

2021	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	19 104 230 \$	– \$	– \$	5 146 213 \$	(1 045 940) \$	23 204 503 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	256 542	–	–	76 110	(2 719)	329 933
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	83 958	–	–	27 259	(972)	110 245
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	171 059	–	7 000	48 526	(1 709)	224 876
Fonds Vida Peene	–	150 416	17 185	–	40 518	(1 457)	206 662
Fonds commémoratif John Hirsch	–	61 963	–	–	16 691	(5 595)	73 059
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	23 754	–	–	11 248	(401)	34 601
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	14 516	–	–	3 910	(1 139)	17 287
Fonds Ruth Schwartz	–	7 104	–	–	1 912	(70)	8 946
	70 311 \$	19 873 542 \$	17 185 \$	7 000 \$	5 372 387 \$	(1 060 002) \$	24 210 112 \$

* Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains non réalisés de 6 967 077 \$ (2021 – 7 147 093 \$), tels qu'ils sont présentés dans l'état de la situation financière.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil des arts de l'Ontario est dirigé par un conseil d'administration bénévole qui établit les politiques du CAO et veille au fonctionnement de l'organisme. Les membres du conseil d'administration ont également d'autres fonctions importantes, notamment celles de plaider la cause des arts en Ontario et de représenter le CAO dans les collectivités de la province.

Chaque membre du conseil d'administration est nommé par le gouvernement de l'Ontario pour un mandat de trois ans qui peut être renouvelé.

Rita Davies, Toronto

Présidente

Nommée en juillet 2015

Reconduite comme présidente en juillet 2021

Mandat se terminant en juillet 2024

Dani Peters, Toronto

Vice-présidente

Nommée membre en mai 2019

Nommée vice-présidente en octobre 2021

Mandat terminé en octobre 2024

Alexandra De Gasperis, Toronto

Nommée membre en juillet 2019

Mandat se terminant en juillet 2022

Robin Jones, Westport

Nommée membre en mars 2021

Mandat se terminant en mars 2024

Susan Lahey, Mount Albert

Nommée membre en avril 2019

A démissionné en juin 2019

Mary Meffe, Toronto

Nommée membre en octobre 2019

Mandat se terminant en octobre 2022

David Millen, Ottawa

Nommé membre en mars 2022

Mandat se terminant en mars 2025

William Moore, Innisfil

Nommé membre en janvier 2022

Mandat se terminant en janvier 2025

Kyan Nademi, Toronto

Nommée membre en juin 2019

Mandat se terminant en juin 2022

Lilly Obina, Ottawa

Nommée membre en janvier 2021

Mandat se terminant en janvier 2024

Geneviève Painchaud, Ottawa

Nommée membre en mai 2020

Mandat se terminant en mai 2023

Marek Ruta, Mississauga

Nommé membre en octobre 2021

Mandat se terminant en octobre 2024

David Tsubouchi, Baltimore

Nommé membre en décembre 2018

Mandat terminé en décembre 2021

PERSONNEL DE DIRECTION

Carolyn Vesely

Directrice générale
(jusqu'en janvier 2022)

Sandra Cruickshanks

Directrice générale par intérim
(à partir de janvier 2022)

Heather Alinsangan

Directrice de la recherche et de l'évaluation

Kirsten Gunter

Directrice des communications

Kelly Langgard

Directrice des subventions

Nina Small

Directrice des ressources humaines

Jerry Zhang

Directeur des finances et de l'administration

COLLABORATEURS

Kirsten Gunter

Révision

Ashleigh Hodgins

Coordination, mise en page et aide à la rédaction

Tsipora Lior

Traduction et révision en français

(à l'exception des états financiers du CAO)

Nancy Foran

Révision en anglais

Conseil des arts de l'Ontario

121, rue Bloor Est, 7^e étage
Toronto (Ontario) M4W 3M5
416-961-1660
1-800-387-0058
info@arts.on.ca
www.arts.on.ca



@ConseilartsON



@OntarioArts

ISSN 2562-7570 (PDF)

ISBN 978-1-4868-6229-0 (PDF)

Rapport annuel 2020-2021 du Conseil des arts de l'Ontario

Le Conseil des arts de l'Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario.